

POLITIQUE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

La Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain ci-après désignée l'organisation, considère que ses employés sont en droit de bénéficier d'un environnement de travail sain et sécuritaire. Dans cette perspective, la direction mise sur la prévention des accidents, des blessures et des maladies professionnelles afin de favoriser leur mieux-être physique et psychologique. L'organisation désire prendre les mesures nécessaires et mettre ses intentions de l'avant quant à l'élimination à la source, si possible, des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique afin d'offrir à ses employés des conditions permettant une exécution sécuritaire du travail ainsi qu'un environnement sain. De plus, l'organisation entend intégrer les valeurs associées à la santé et à la sécurité au travail (SST) à tous les niveaux de l'entreprise, c'est-à-dire l'organisation même du travail, la gestion des ressources humaines, l'entretien des équipements, l'achat des matières et, enfin, les relations avec les sous-traitants.

Les employés de tous les niveaux, y compris la direction, sont responsables des initiatives de sécurité générale de l'organisation. La participation entière et active de tous les employés, tous les jours, est essentielle à la sécurité de tous dans le lieu de travail.

La direction encourage tous les employés à participer activement aux démarches en SST et s'engage à être à l'écoute des suggestions des employés.

L'organisation a pour objectif d'offrir un milieu de travail sans blessure et sans accident. Cet objectif peut être atteint grâce aux efforts soutenus et continus de tous en matière de sécurité.

Date : _____/_____/_____

Nom en lettre moulée

Signature